

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE 2014/21

Arrêté permanent réglementant le stationnement Sur le parking du château d'eau

Nous, **JACQUEMIN Jean-Marie, Maire de la Commune de LESCHES (Seine et Marne),**

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

Vu les articles R417-10 et R325-14 du Code de la Route

Considérant que la réglementation de l'arrêt et du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking du château d'eau pour permettre aux parents d'élèves de pouvoir stationner, afin d'accompagner leurs enfants au groupe scolaire Marcel Pagnol ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer des emplacements dédiés aux arrêts des véhicules de parents accompagnant des enfants à l'école, afin notamment d'améliorer leur sécurité et de veiller à ce que l'emplacement choisi ne soit pas un endroit où on a l'habitude de stationner ;

ARRETONS

Article 1^{er} :- A compter du 15 septembre 2014, Le stationnement sera réservé de 7 heures à 19 heures pendant les jours scolarisés aux parents d'élèves déposants leurs enfants au groupe scolaire Marcel Pagnol.

Article 2 :- Le stationnement résidentiel sera toléré de 19 heures à 7 heures, les samedis, les dimanches et les jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires

Article 3 :- Le présent arrêté sera matérialisé par des panneaux réglementaires.

Article 4 :- Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur Tout véhicule laissé en stationnement en dehors des heures et jours tolérés peut sous la responsabilité du Maire, même sans l'accord du propriétaire du véhicule, être immobilisé, mis en fourrière, retiré de la circulation et, le cas échéant, aliéné ou livré à la destruction, les frais seront à la charge du propriétaire.

Article 6 :- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie d'Esblly

Fait à Lesches, le 9 septembre 2014.

Le Maire,

Jean-Marie JACQUEMIN

